

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne**P2****Contribuer à la réussite des élèves des établissements privés****J202**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants et L4253-1 ;
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L.151-4, L.214-4, L.442-5 et suivants, L.442-9, L.442-16, L.442-17, L533-1 ;
- VU** le Code rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L.810-1 et suivants, L.811-3 et L.813-1 et suivants ;
- VU** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 42 183 200 € d'autorisations d'engagement, de 25 100 000 € d'autorisations de programme, de 42 183 200 € de crédits de paiement en fonctionnement et de 26 160 165 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme J202 « Contribuer à la réussite des élèves des établissements privés » ;

D'ATTRIBUER

des dotations forfaitaires de fonctionnement, forfaits d'externat part personnel et part matériel, aux établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat relevant de l'éducation nationale à hauteur de 25 080 419 €, selon la répartition figurant en annexes n° 1 et 2 ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 25 080 419 € ;

D'AUTORISER

d'autoriser le versement de ces dotations en une seule fois après notification ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 8 000 000 €, en gestion directe, au titre de l'équipement numérique individuel des lycéens des lycées privés.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble, Gabriel de CHABOT, Gauthier BOUCHET.

Vote dissocié du groupe L'Ecologie Ensemble sur le point II : Subventions d'investissement aux établissements privés et équipement numérique individuel :

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire.